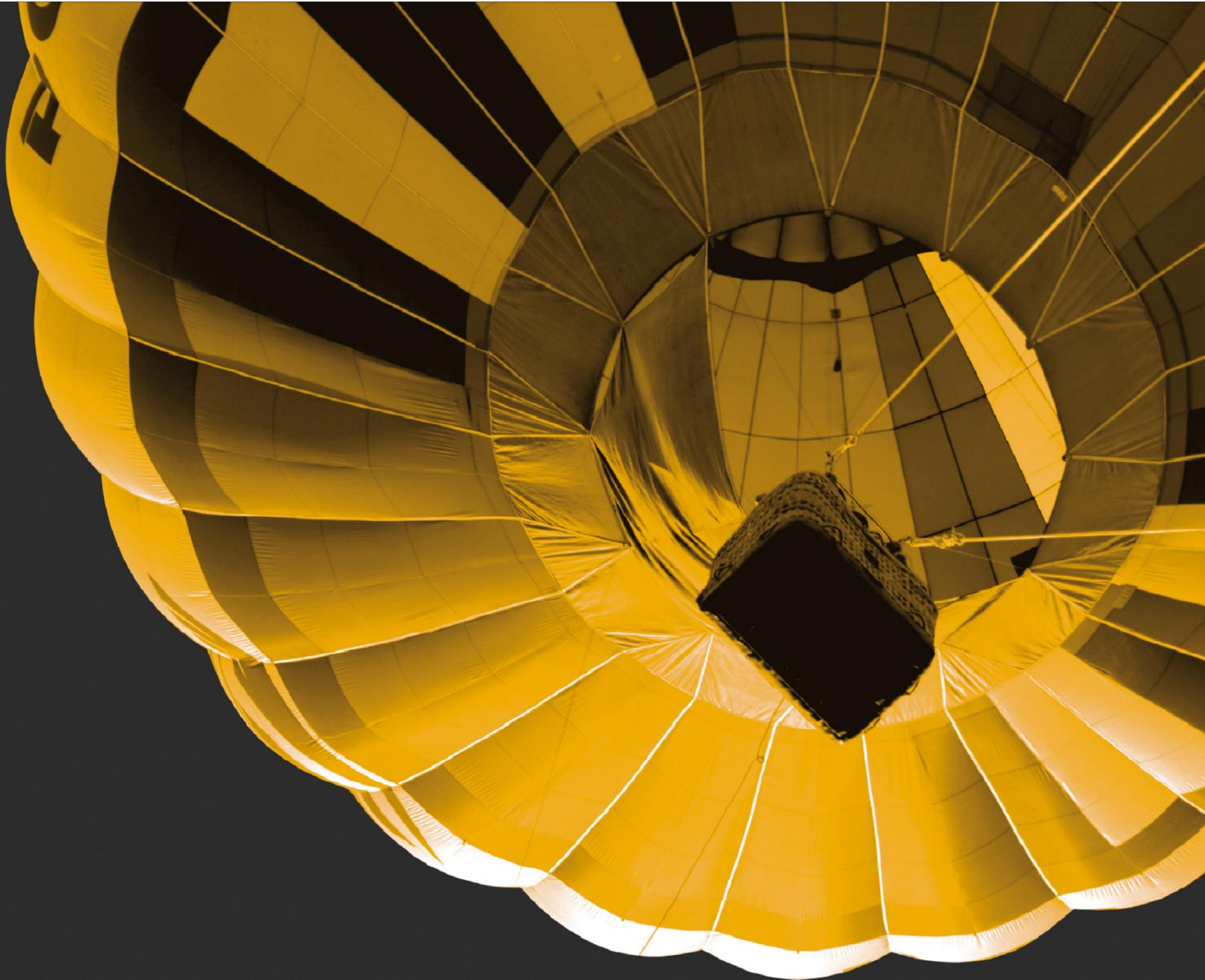




RAPPORT DE GESTION SEMESTRIEL

FIP UFF MULTICROISSANCE N°2

Deuxième semestre de l'exercice, du 1er juillet 2022 au 30 décembre 2022

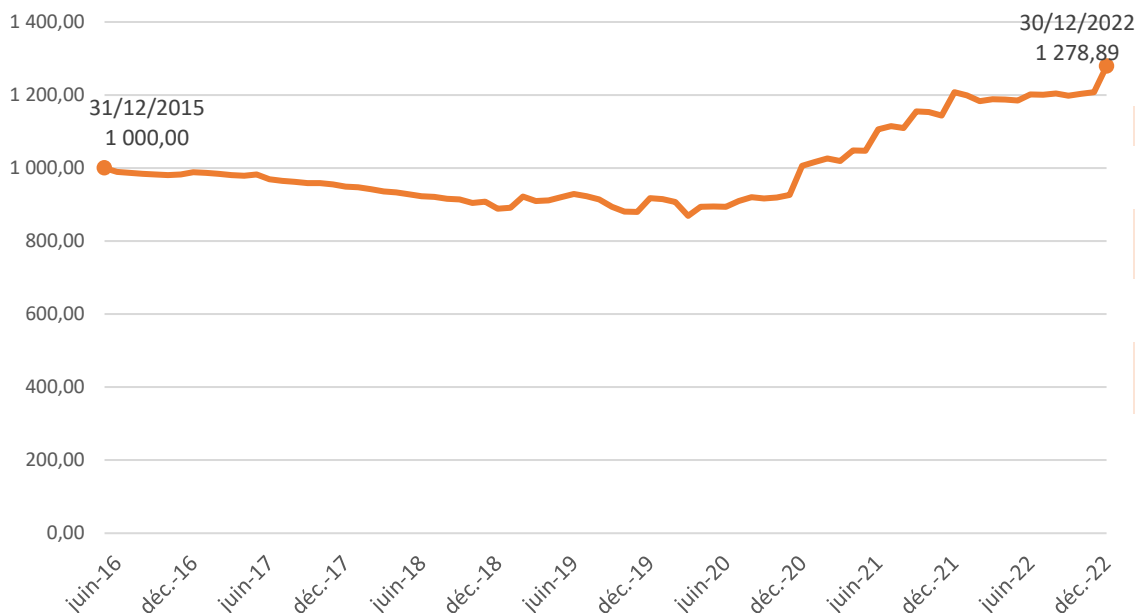
FIP UFF MULTICROISSANCE N°2

Caractéristiques générales

Forme juridique	Fonds d'Investissement de Proximité
Code ISIN Parts A	FR0012881647
Actif Net	21,44 M €
Régions d'investissement	Auvergne-Rhône-Alpes ; Bourgogne-Franche-Comté ; Ile-de-France ; Provence-Alpes-Côte d'Azur
Dépositaire	CACEIS BANK France
Rachats de Parts	NON
Prorogation	Jusqu'au 30/06/2024
Statut	En préliquidation

Evolution de la valeur liquidative des Parts A au 30/12/2022

Valeur liquidative d'origine	1 000,00 €
Montant total distribué	500,00 €
Valeur liquidative au 30/06/2022	701,78 €
Valeur liquidative au 30/12/2022	778,89 €
Nombre de parts A en circulation	25265,0277



Date de constitution

31/12/2015

Performance depuis la création
(distribution comprise)

27,89%

Sur le semestre
(distribution comprise)

6,42%

Cette courbe intègre la (les) distribution(s) suivante(s) :

Une distribution a eu lieu à hauteur de 500€ par part le 22/02/2022

Acquisitions réalisées

Participations	Activité de la participation	Date	Montant
PLEZI	Automatisation du marketing	01/07/2022	82 941,90 €

Cessions réalisées

Participations	Activité de la participation	Date	Montant
LEADER PRINT GROUP	Impression numérique	30/09/2022	949 998,00 €
KALRAY	Microprocesseurs multicoeurs	30/11/2022	19 647,47 €
KALRAY	Microprocesseurs multicoeurs	05/12/2022	45 495,84 €

Composition de l'actif du fonds au 30/12/2022

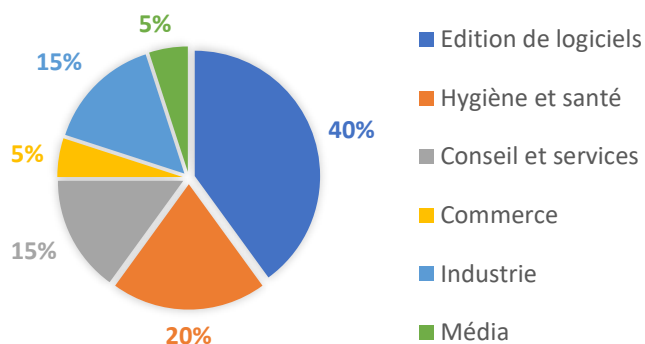
Au 30/12/22, les participations éligibles représentent 93,16% de l'actif net du fonds. Les investissements dans les foncières représentent 0% de l'actif net du fonds, le solde de l'actif fait l'objet d'emplois monétaires (6,84%).

Nombre de sociétés en
portefeuille : 20

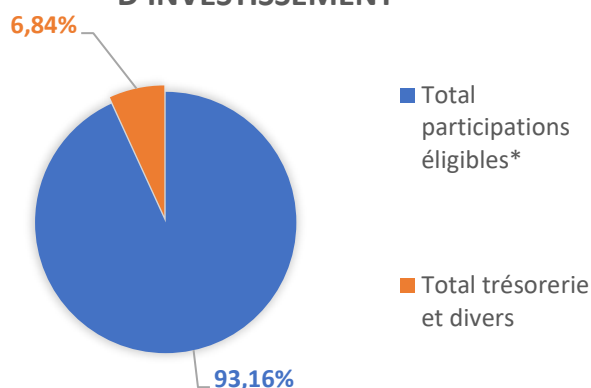
Participation	Activité de la participation	% Actif
KAMELEON	Plateforme d'optimisation du e-commerce	18,08%
A&B COUTURE	Ateliers de fabrication de vêtements haute couture	15,77%
SYXPERIANE GROUP	Conseil et intégration de logiciels informatiques	12,31%
SIDETRADE	Optimisation de la relation financière clients	9,29%
PLEZI	Automatisation du marketing	9,24%
LEADER PRINT GROUP	Impression numérique	5,21%
LMP	Identification des enjeux locaux	4,23%
VITADX INTERNATIONAL	Diagnostic précoce du cancer de la vessie	3,90%
SALESAPPS	Outil de présentation commerciale	3,15%
SERIOUS FACTORY	Outil de simulation commerciale	2,41%
SUPERVIZOR	Outil d'audit et contrôle interne	2,34%
KALRAY	Microprocesseurs multicœurs	2,25%
ARCURE	Détection de piétons en environnements difficiles	1,47%
OPERA ENERGIE	Courtage en gaz et électricité	1,10%
LA PETITE EPICERIE	Produits dédiés aux loisirs créatifs	0,67%
DATEXIM	Diagnostic du cancer de l'utérus	0,64%
PARSYS TELEMEDECINE	Matériel médical	0,39%
KEPLER CONSULTING GROUP	Conseil en optimisation de la marge opérationnelle	0,35%
DECOD	Contenu visuel 3D pour l'habitat et la décoration	0,34%
QIRINESS	Produits cosmétiques	0,02%
Total participations éligibles*		93,16%
Total trésorerie et divers		6,84%
Total actif net		100,00%

*Ce quota n'est pas le quota fiscal. Il est calculé selon des modalités différentes

RÉPARTITION PAR DOMAINE D'INVESTISSEMENT



RÉPARTITION PAR TYPE D'INVESTISSEMENT



Informations complémentaires

CO-INVESTISSEMENTS EN TITRES NON-COTES

Le 01 juillet 2022, le fonds co-investit dans la société PLEZI un montant de 82 941,90€ aux côtés de :

- UFF FRANCE CROISSANCE (34 561,20€)
- ODYSSEE PME CROISSANCE N°3 (6 897,30€)
- ODYSSEE PME CROISSANCE N°4 (15 861,30€)
- ODYSSEE RENDEMENT N°2 (1 369,50€)
- ODYSSEE CRONVERTIBLE ET ACTIONS N°4 (8 291,70€)

Vie du Fonds et informations réglementaires

Afin d'accélérer la cession des actifs en portefeuille, le fonds est entré en période de préliquidation à compter du 01/03/2021, avec pour conséquence de bloquer les rachats. Votre société de gestion a décidé de proroger la durée de vie du fonds de 18 mois supplémentaires, soit jusqu'au 30/06/2024.

Le fonds a procédé à une première distribution de 50% du nominal en février 2022 (500€ par part).

FACTURATION

Le montant et la répartition par nature de l'ensemble des facturations supportées par le fonds sont détaillés dans les comptes du fonds. ODYSSEE Venture ou toute société liée n'ont facturé aucune prestation de conseil en ingénierie financière ni au fonds, ni aux sociétés du portefeuille.

MANDATAIRES SOCIAUX DE LA SOCIETE DE GESTION

Pas de nouveau mandat sur l'exercice.

DROITS DE VOTE

ODYSSEE Venture a pour principe général de voter à toutes les assemblées générales de ses participations non cotées et des participations cotées dont les fonds dont elle assure la gestion détiennent plus de 5% du capital. Des circonstances exceptionnelles, telles que des juxtapositions d'emploi du temps, peuvent conduire à des arbitrages et donc à des exceptions à ce principe. ODYSSEE Venture rend compte de l'application de sa politique de vote dans un rapport annuel spécial. Ce rapport annuel sur l'exercice des droits de vote est disponible gratuitement sur simple demande auprès de la société de gestion.

ELEMENTS NOUVEAUX APPARUS ENTRE LA DATE D'ARRETE DES COMPTES DES PARTICIPATIONS ET LA DATE DE SIGNATURE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Néant

VALORISATION DES PARTS B

La valorisation des parts B est détaillée dans les comptes du fonds. A l'origine, la valeur liquidative des parts B était de 10,00€. Au 30/12/2022, elle est de 271,03€

CLAUSES PARTICULIERES AFFECTANT LES INVESTISSEMENTS EN CAPITAL-RISQUE

Certaines lignes du portefeuille bénéficient, au travers de pactes d'actionnaires et/ou de bons de souscription d'action, de clauses anti-dilutives ou de révision de prix soumises à différents scénarios qui peuvent toucher la structure capitalistique des entreprises. Consenties dans l'intérêt des porteurs de parts, ces clauses particulières sont soumises à l'occurrence d'événements et de contextes particuliers qui font difficilement l'objet d'une description exhaustive. Par ailleurs, elles peuvent être renégociées lors de nouvelles opérations capitalistiques sans que leur pérennité puisse être assurée.

INFORMATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LES ENTITES DU GROUPE PROMOTEUR

Néant

MISE EN ŒUVRE DE LA PROCEDURE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES INTERMEDIAIRES ET DES CONTREPARTIES

La procédure de sélection des brokers porte sur les ordres passés dans le marché. Les brokers sont notés en fonction de 4 critères (exécution conforme à l'ordre passé, limitation des décalages de cours et maximisation des volumes, qualité de l'exécution (jusqu'au dénouement des ordres) et du reporting, qualité de l'information financière produite (analyse financière et conseil fourni)). Une sélection restreinte de 4 brokers principaux a été établie.

MODALITES DE PRISE EN COMPTE DANS LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DES CRITERES RELATIFS AU RESPECT D'OBJECTIFS SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX, ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE - TAXONOMIE

ODYSSEE Venture est engagée à gérer activement les participations pour le compte de ses investisseurs et à soutenir le développement des PME qu'elle accompagne. Elle investit dans des entreprises qui présentent un modèle économique durable et des perspectives de croissance à long terme. Certains critères ESG sont intégrés dans les décisions d'investissement, mais leur poids dans la décision finale n'est pas défini en amont, et leurs modalités de prise en compte ne sont ni quantifiées a priori, ni systématiques.

Odyssée Venture ne prend pas en compte à ce jour formellement les critères ESG dans le processus de gestion du Fonds.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

POLITIQUE DE REMUNERATION DE LA SOCIETE DE GESTION

La société de gestion a opté pour le principe de proportionnalité¹

En application du principe de proportionnalité la société de gestion a décidé de ne pas appliquer, pour l'ensemble de ses collaborateurs, les mesures décrites au point 4.1 de la position sur les rémunérations AIFM, relatives :

- au processus de paiement de la rémunération variable et plus particulièrement :
 - le paiement d'une partie de la rémunération variable sous forme d'instruments ;
 - la "conservation" de la rémunération variable telle que définie par l'ESMA ;
 - le "report" d'une partie de la rémunération variable, également défini par l'ESMA ;
 - l'incorporation de risques à posteriori pour la rémunération variable.
- à l'obligation de créer un comité de rémunération.

ODYSSEE Venture est une société de gestion de portefeuille ayant pour objet principal le capital investissement. Au 31 décembre 2022, la société comptabilisait 214,4 millions d'euros d'encours sous gestion via 17 fonds dont 14 FIP et 3 FCPR.

Au 31 décembre 2022, ODYSSEE VENTURE compte 7 collaborateurs. Les rémunérations brutes en 2022 s'élèvent à 685.041€. La part variable représente 11% des rémunérations brutes de l'exercice.

CAS PARTICULIER DU CARRIED INTEREST CHEZ ODYSSEE

Au-delà du principe de proportionnalité qui peut être appliqué, le carried de tous les FIA gérés par ODYSSEE Venture prévoit dès le départ un paiement différé (désintéressement complet de tous les porteurs de parts ordinaires) permettant un alignement des intérêts entre investisseurs et collaborateurs visés. En ce sens, il est inadapté d'appliquer à ces types de carried interest les principes de la position sur les rémunérations AIFM qui, en réalité, sont déjà inhérents à ses modes de création et de fonctionnement.

Ce type de carried interest n'est pas assimilé aux types de rémunérations visés par la directive AIFM² et n'est pas soumis aux dispositions de la position sur les rémunérations AIFM

¹ Au regard de la taille, de l'organisation interne, de la nature et de la complexité des activités de la société de gestion ; Si aucun collaborateur n'a une rémunération variable supérieure à 100k€ et si les encours des FIA sous gestion sont inférieurs à 500 millions d'euros : la société peut invoquer le principe de proportionnalité.

² Point 8 du guide AMF / AIFM sur les rémunérations, août 2013.

Evolution de nos fonds au 30/12/2022

LIBELLÉ DU FONDS	VALEUR INITIALE PART A	MILLÉSIMÉ	VALEUR LIQUIDATIVE (au 30/12/2022)	DISTRIBUTIONS	VALEUR LIQUIDATIVE + DISTRIBUTIONS* (au 30/12/2022)	PERFORMANCE HORS RÉDUCTION D'IMPÔT**
FIP Capital Proximité	1 000 €	2005	Liquidé	2 030,31 €	2 030,31 €	+103,03%
FCPI Boursinnovation 2	1 000 €	2006	Liquidé	1 239,98 €	1 239,98 €	+24,00%
FCPI UFF Innovation 6	1 000 €	2007	Liquidé	1 365,35 €	1 365,35 €	+36,54%
FCPI Cap Innovation 2007	1 000 €	2007	Liquidé	1 871,00 €	1 871,00 €	+87,10%
FCPI Odyssée Innovation	1 000 €	2007	Liquidé	1 508,35 €	1 508,35 €	+50,84%
FIP Capital Proximité 2	1 000 €	2007	Liquidé	1 803,84 €	1 803,84 €	+80,38%
FIP Odyssée Proximité	1 000 €	2007	Liquidé	1 677,02 €	1 677,02 €	+67,70%
FCPI Odyssée Innovation 2	1 000 €	2009	Liquidé	2 255,23 €	2 255,23 €	+125,52%
FCPI Boursinnovation 3	1 000 €	2009	Liquidé	2 129,82 €	2 129,82 €	+112,98%
FIP Odyssée Proximité 2	1 000 €	2010	Liquidé	3 172,42 €	3 172,42 €	+217,24%
FIP Odyssée Capital	1 000 €	2011	Liquidé	1 699,11 €	1 699,11 €	+69,91%
FIP Odyssée Convertibles & Actions	1 000 €	2012	64,53 €	1 529,84 €	1 594,37 €	+59,44%
FIP Odyssée Convertibles & Actions 2	1 000 €	2013	969,27 €	1 670,00 €	2 639,27 €	+163,93%
FCPR Odyssée Rendement part A1	1 000 €	2013	Liquidé	3 091,90 €	3 091,90 €	+209,19%
FCPR Odyssée Rendement part A2	1 000 €	2013	Liquidé	3 120,39 €	3 120,39 €	+212,04%
FIP Odyssée Convertibles & Actions 3	1 000 €	2014	725,15 €	700,00 €	1 425,15 €	+42,52%
FIP Odyssée PME Croissance	1 000 €	2014	703,72 €	750,00 €	1 453,72 €	+45,37%
FIP UFF Multicroissance	1 000 €	2014	1 628,04 €	400,00 €	2 028,04 €	+102,80%
FIP Odyssée PME Croissance 2	1 000 €	2015	624,91 €	600,00 €	1 224,91 €	+22,49%
FIP Odyssée Convertibles & Actions N°4	1 000 €	2015	778,00 €	550,00 €	1 328,00 €	+32,80%
FIP UFF Multicroissance N°2	1 000 €	2016	778,89 €	500,00 €	1 278,89 €	+27,89%
FIP Odyssée PME Croissance N°3	1 000 €	2016	1 054,71 €	0,00 €	1 054,71 €	+5,47%
FIP UFF France Croissance	1 000 €	2017	755,67 €	0,00 €	755,67 €	-24,43%
FIP Odyssée PME Croissance N°4	1 000 €	2017	825,35 €	0,00 €	825,35 €	-17,47%
FCPR Odyssée Rendement N°2 part A1	1 000 €	2018	1 029,71 €	0,00 €	1 029,71 €	+2,97%
FCPR Odyssée Rendement N°2 part A2	1 000 €	2018	1 049,24 €	0,00 €	1 049,24 €	+4,92%
FIP Odyssée PME Croissance N°5	1 000 €	2019	908,93 €	0,00 €	908,93 €	-9,11%
FCPR Odyssée Actions part A1	1 000 €	2020	955,17 €	0,00 €	955,17 €	-4,48%
FCPR Odyssée Actions part A2	1 000 €	2020	963,47 €	0,00 €	963,47 €	-3,65%
FIP Odyssée PME Croissance N°6	1 000 €	2020	942,65 €	0,00 €	942,65 €	-5,74%

* Valeurs liquidatives intégrant les distributions, calculées depuis la création des fonds.

** Les performances calculées depuis la création du fonds hors réduction d'IR ou d'ISF dont a pu bénéficier le porteur de part. Les plus-values éventuelles sont exonérées d'impôt sur le revenu, mais soumises aux prélèvements sociaux. Elles bénéficient d'une fiscalité privilégiée à l'IS.

✓ Les valeurs liquidatives des fonds peuvent ne pas refléter, dans un sens ou dans l'autre, le potentiel des actifs en portefeuille sur la durée de vie du fonds et ne pas tenir compte de l'évolution possible de leur valeur.

✓ Les fonds les plus récents présentent normalement des performances négatives : leur portefeuille de participations est en cours de constitution et ne dégage pas encore de produits, alors que ces fonds supportent des charges.

✓ Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

✓ Tout investissement est soumis à un risque de défaillance et de liquidité.

